



<http://www.margueritessansfrontieres.org/>

Le 17 Août 2015

Loi Projet 59

Et si nous n'avions plus cette liberté d'expression ?

Cette loi viole notre liberté d'expression ?

La Loi 59 est-elle « pacifique » ?

Attention aux Ministres et surtout à Mme. Vallée (Ministre de la Justice)

Nous les Marguerites Sans Frontières.Org demandons l'annulation de cette Loi 59.

Il existe déjà dans nos lois actuelles une Jurisprudence satisfaisante.

À titre personnel, je vous donnerais dans mon cas un exemple tout particulièrement lorsqu'un homme au travail s'autorisait à me dire comment je devais m'habiller (selon mes vêtements) et m'interdisait aussi de les porter. Cela avait dégénéré jusqu'aux menaces de morts.

Je suis marié depuis plus de 30 ans et une bonne travaillante. J'ai eu le support inconditionnel de mon mari et j'ai dû chercher comment faire pour mettre un terme avec un individu que je soupçonnais en plus de ne pas être normal. (Malade mental)

Les paroles et gestes de cet individu étaient si violentes et il agissait comme si je lui appartenais. C'était absolument dérangeant et troublant. J'ai passé cette épreuve avec angoisse et je ne pouvais plus me

sentir en sécurité nulle part. On m'avait même suivi de mon travail jusqu'à ce que je me dirige au poste de police le plus proche.

J'ai dû alors porter plainte aux policiers et par la suite à la Commission des Droits de la Personne.

Tout le dossier a été étudié avec toutes les interrogations et les preuves suite à cet incident.

La Commission des Droits de la personne avait aussi établi que cette personne me harcelait et j'ai même été en cour criminelle plus tard pour plaider ma cause pour ne plus que cet individu continu de me harceler et me dire des menaces et de me laisser tranquille.

Tout était arrivé dans les années 2000. À l'époque je n'ai pas eu besoin de chercher l'aide disponible pour faire mes démarches pour me défendre. Tout est déjà en place pour les cas d'abus de personnes qui viole nos droits individuels.

POURQUOI LES MARGUERITES SANS FRONTIERES ALORS ?

À partir de plusieurs cas de demande d'Accommodations douteuses, je me suis fait alors dire par certaines personnes de m'éloigner ou de ne pas toucher la nourriture religieuse n'étant pas de leur communauté. Je me suis fait jeté par terre chez moi par des orthodoxes parce qu'ils voulaient aller prier dans notre salon. (Notre maison quand même !)

Des cas de refus de travailler ? J'ai même reçu des menaces de mort d'une femme voilée parce qu'elle refusait de payer sa facture. Il y a des limites à tout endurer au non de quoi ? D'une religion qui demande de faire payer ceux qui blasphèment ? Mais au fait, un « **blasphème** » c'est pour les gens de leur religion et non pour les gens qui ne croient pas ou qui croit à autre chose. Alors cette notion de blasphème ne s'applique pas, c'est même gênant pour ceux qui le demande car c'est idée est farfelue !

J'ai fait une vidéo pour démontrer que nous pouvons dire « NON » à une accommodation religieuse sans avoir peur et sans se sentir intimidé. Et c'est mon droit de le dire !

Voir le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=T97jv-E3cFo>

J'insiste ici pour dire que je me suis faite des amies musulmanes et Hindous et de plusieurs origines car je suis une personne ouverte et je m'intéresse aux droit des femmes dans le monde et j'adhère à la cause des femmes qui se sont faites tuées ou violées ou encore qui sont incapables de se défendre présentement. C'est une problématique beaucoup plus importante en ce moment que le gouvernement qui n'a pas donner l'aide qu'elles ont besoin comme une ligne 1-800 contre les menaces ou défendre des femmes des extrémistes de leurs communauté incluant leur propre famille. Au lieu de cela, la loi 59 sert de coussin permissif pour passer par-dessus ces femmes menacées.

Ne pas négliger que plusieurs crimes d'honneur ont été commis ici au Canada et dans le monde. Faire cette loi 59 donnera à ces extrémistes un outil pour faire taire les dénonciations.

Le Projet de loi 59 ici, ne donne pas les outils à ces femmes de se défendre des religieux. C'est cela la question ici. Défendre le droit des femmes et donner le droit d'investiguer une communauté si il y a des extrémistes pour les empêcher d'étouffer les femmes ou de les museler.

Ce projet de loi 59 est inutile et même voir choquant et je dirais même révoltant. Que ces extrémistes se servent à leur avantage pour mettre des gens honnêtes dans le trouble parce qu'ils ont osé dénoncer ou exprimer leurs désaccords. Alors que notre liberté d'expression est parfaite en ce moment incluant notre système juridique.

Nous sommes en 2015 et je ressens actuellement une régression du droit des femmes. Un nouveau facteur présentement qui m'a obligé à faire un site Web appelé les **Marguerites Sans Frontières.Org** pour donner aux femmes et aux hommes une « **Tribune** » et le droit de parler, de s'exprimer sur leurs droits individuels fondamentaux de ce qui mondialement est en train de se passer.

Une de nos fondatrices de ce site c'est Masih Alinéjad une journaliste Iranienne qui a reçu le prix en 2015 de la liberté des Femmes parce qu'elle a osé dénoncer ce qui se passe dans son pays en matière du droit des Femmes. Suite à cela, elle a reçu des menaces de mort. Et combien de mes amies musulmanes ont reçues des menaces de mort ? Je n'ai pas assez de mes 2 mains pour vous le dire.

Cette journaliste invite les femmes qui ne peuvent pas exprimer leur désaccord parce qu'elles ne peuvent pas enlever leur voile religieux. Imaginez alors des gens qui voudraient faire fermer notre site pour des raisons qui n'est pas valable et qui en plus le ferait anonymement ?

En cour, lorsqu'on a une personne qui nous agresse, selon la loi, nous avons le droit de voir notre agresseur. Imaginez que cette personne porte un masque et continu de nous menacer et nous agresser avec la bénédiction de notre système juridique ? Mais ou est la vraie logique ? Faire des plaintes anonymement en plus ? Ce n'est pas sérieux !

Mais si nous pouvons dénoncer alors :

Nous dénonçons que le gouvernement laisse entrer des gens venir prêcher des discours haineux contre les femmes. Nous dénonçons le prosélytisme dans les écoles. Nous dénonçons les menaces de mort et les intimidations de viol si nous ne portons pas le voile. Nous dénonçons l'imposition du voile aux jeunes qui ne sont pas de leur religion dans les collèges ou feuillettes que certains distribuent pour diminuer la femme sans voile. Nous dénonçons que pour louer un loyer on exige que les femmes doivent porter le voile. Nous dénonçons les Associations étudiants qui soutiennent les discours des Radicaux. Nous dénonçons des Universités qui font la promotion du voile religieux. Et ceux qui prêchent la haine des femmes et qui veulent détruire notre démocratie et nos valeurs.

Alors pour toutes ces raisons invoquées plus haut, il ne faut plus gaspiller notre temps à faire des lois et des sous lois pour cacher les LOIS RELIGIEUSES qui viennent tout compliquer.

Merci

Guyline St-Pierre (Montréal)

margueritessansfrontières@gmail.com

Voici nos Marguerites :

Mashi Alinéjad (journaliste Iran), Joumana Haddad (journaliste Beirut), Saïda Keller-Messahli (Suisse), Shahla Khan Salter (Zurich), Malika Filali (Hamburg), Andréa Richard (Québec, Triluvienne), Dr. Sima Goel (Montréal), Jamileh Nadai (France), Rachid Ben Orman (Tunisie), Najet Khamouma (Tunisie), Nabila Ben Youceff (Montréal), Carlota Armangol (Espagne), Une bonne parite de la Communauté Kabyle et Algérienne et Marocaine de Montréal.

Plus : Toutes les Femmes d'Aubervilliers (France)

Collectif Femmes sans voile d'Aubervilliers : Nadia Benmissi, Annie Sugier, Ferial Belhassen, Jocelyne Ducros, Zineb El Razoui, Michèle Vianès, Areltte Zilberg, Karima Tabourdi, Nathalie Moreau, Pauline Arrighi, Nadia Ouldkaci, Marie-France Collectif Femmes Solidaires, Samira Féministes Laïque, Agence LDC News. Ziad Goudjil, Sami Aziz.

<http://www.margueritessansfrontieres.org/#!femmes-sans-voile-aubervillier-france/c1t7q>

Et nos partenaires :

- Femme 3000
- SOS sexisme <http://www.sos-sexisme.org/SOSSexismeFR.htm>
- ASSOCIATION POUR LA MIXITÉ, LÉGALITÉ ET LA LAÏCITÉ (AMEL) http://www.net1901.org/association/ASSOCIATION-POUR-LA-MIXITE-LEGALITE-ET-LA-LAICITE-AMEL_1015891.html
- ASSOCIATION ÉGALITÉ LAÏCITÉ EUROPE <http://www.egale.eu/>
- Blog RACHID BEN OTHMAN <https://ldlltunisia.wordpress.com/>
- Femmes Solidaires <http://www.femmes-solidaires.org/>
- Cibel <http://www.net1901.org/association/COMPAGNIE-DES-INSOUMISES-BALADINES-ENTHOUSIASTES-ET-LESBIENNES-C.I.B.E.L.,715871.html>
- Encore Féministes <http://encorefeministes.free.fr/>
- Ufal Union des familles Laïques <http://www.ufal.org/>
- Regards de Femmes <http://regardsdefemmes.info/>
- Ni Putes Ni soumises : <http://www.npns.fr/>

- Libre MarienneS <http://w35-associations.apps.paris.fr/searchasso/jsp/site/Portal.jsp?page=searchasso&id=7022>
- La Clef http://www.clef-femmes.fr/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&catid=2&sobi2Id=57&Itemid=14
- Les Femmes contre les intégristes : <http://www.maryam-rajavi.com/fr/discours/meetings/speeches-and-remarks/maryam-radjavi-la-solution-a-la-crise-est-de-chasser-le-regime-des-mollahs-de-toute-la-region-en-y-mettant-fin-en-iran>
- DCDF du Côté des Femmes : <http://www.ducotedesfemmes.asso.fr/>
- Associations Familiales Laïques CNAFAL : <http://www.cnafal.org/>
- Association des Femmes Méditerranéennes contre les intégristes <http://www.genreenaction.net/ASSOCIATION-Femmes-Euro-Mediterraneennes-Contre.html>
- Comité des Femmes contre la Lapidation : <http://femmescontrelapidation.blogspot.ca/>
- La Ligue du Droit International des Femmes : <http://www.margueritessansfrontieres.org/#!/partenaires/cvwt>
- My Stealthy Freedom : <https://www.facebook.com/StealthyFreedom>
- Vigilance Laïque : <http://vigilancelaique.com/about-us/>
- Femmes Sans Voile : <https://www.facebook.com/kecid?fref=ts>
- Laïcité Revue de Presse : <http://laicite-revue-de-presse.fr/>
- **Africa**

Liens :

Les religions sont blasphématoires par **Hervé**, blogue **HCI** pour Médiapart pour **Société Éditrice de Mediapart**

<http://meteopolitique.com/fiches/religion-spiritualite-laicite/analyse/04/avis-aux-croyants-cessez-de-blasphemer.htm>

Article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés

https://fr.wikipedia.org/wiki/Article_2_de_la_Charte_canadienne_des_droits_et_libert%C3%A9s#Libert.C3.A9_d.27expression
